

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 32/2024 :

OBJET : Création d'un poste permanent au grade de rédacteur territorial :

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent suite à la promotion interne dérogatoire des secrétaires de mairie de moins de 2 000 habitants et propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/12/2024, un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur Territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire général de mairie à temps complet à compter du 01/12/2024
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

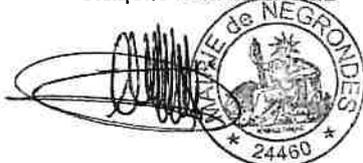
Votants : 14

Pour : 14

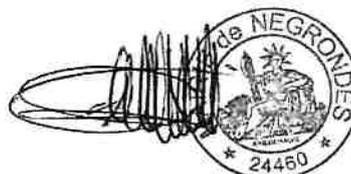
Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 33/2024 :**OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique) :**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°,
Considérant un accroissement temporaire de l'activité pour la surveillance des enfants durant la pause méridienne pour l'année scolaire 2024/2025,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE la création à compter du 01/11/2024 et jusqu'au 04/07/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h21 minutes soit (3,35 centième)

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366

Les crédits correspondants sont prévus au budget

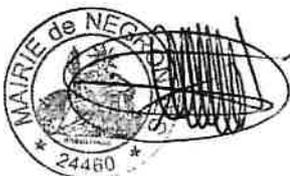
Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

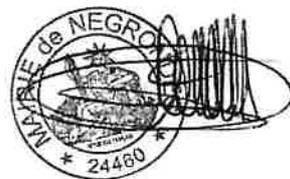
Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 07/10/2024
et de sa publication le 07/10/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 07 octobre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n°34 2024 :**OBJET : Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes pour l'exercice 2023 :**

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2023, le rapport d'activité de la communauté de communes

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Votants : 14

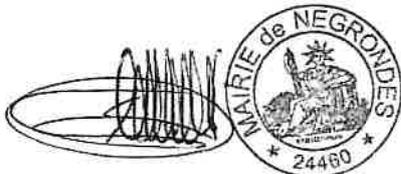
Pour : 14

Contre : 0

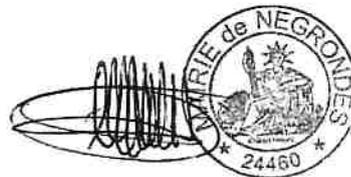
Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe- GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET- Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n°35/2024 :**OBJET : Désignation d'un correspondant au CDAS et au CNAS :**

La commune de Négrondes est adhérente au CNAS, elle est représentée au sein du Comité National par deux délégués élus par le conseil municipal conformément aux articles L191, L225, L235 du code électoral.

Suite au départ à la retraite de Mme GRIT Eliane qui était correspondante au CDAS et au CNAS, il convient de la remplacer.

Madame le Maire propose Mme MACHNER MARTIN Murielle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de nommer comme correspondante au CDAS et au CNAS Mme MACHNER MARTIN Murielle
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe- GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET- Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n°36/2024 :**OBJET : Adhésion au CDAS pour 2025 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Elle donne lecture des statuts de l'organisme créé, elle prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité pour l'année 2025

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion de la collectivité au COMITE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents,
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget le montant total de la cotisation
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.
- **DÉCIDE** d'adhérer que pour les actifs

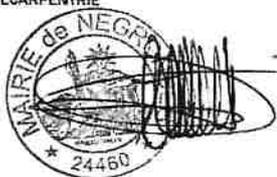
Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEVTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 37/2024 :

OBJET : Révision du loyer au 1 rue Mady Chabert :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices publiés concernant l'indice de référence des loyers à appliquer :

Vu l'indice de référence des loyers (IRL du 2^{ème} trimestre 2024 – valeur : 145,17– INSEE du 12 juillet 2024 soit une augmentation de 3,26%)

$$\frac{343,11 \text{ €} \times 145,17}{140,59} = 354,29 \text{ €}$$

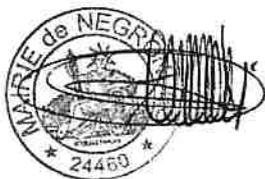
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2024, le loyer du logement au 1 rue Mady Chabert occupé par M PRADIER Jean-Paul sera de 354,29 €.

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 26 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 38/2024 :**Objet : Convention avec le SMBI pour les biens potentiellement sans maîtres :**

Le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) propose de signer une convention avec la commune de Négrondes pour identifier les biens potentiellement sans maître sur une partie de la commune et pour définir les modalités d'incorporation éventuelle dans le patrimoine de la commune.

Cette démarche est menée avec la SAFER.

La 1^{ère} étape consiste à l'identification des biens, celle-ci est facturée à hauteur de 646,15 €.

La 2^{ème} étape consiste en l'incorporation des terrains dans l'actif communal pour une rétrocession au SMBI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment et de ne pas signer la convention.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n°39/2024 :**OBJET : Retrait provisoire du SMDE 24 (compétence « Protection du point de prélèvement ») de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAEP Nord Est Périgord**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- La commune de Thiviers et le SIAEP Nord Est Périgord ont sollicités le SMDE 24 pour que ce dernier puisse prendre une délibération pour autoriser le retrait transitoire du SMDE 24 au 31/12/2024 de la commune de Thiviers ; ceci pour permettre à cette dernière de transférer la compétence eau potable au SIAEP Nord Est Périgord.
- De façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 14/06/2024 a donné une suite favorable à cette demande de retrait provisoire.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités membres du SMDE 24 doivent se prononcer sur la question dans un délai de **trois mois** à compter de la notification.

Madame le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le retrait provisoire du SMDE 24 de la commune de Thiviers au 31/12/2024 dans la mesure où de façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.
 - *Votants* : 14
 - *Pour* : 14
 - *Contre* : 0
 - *Abstention* : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



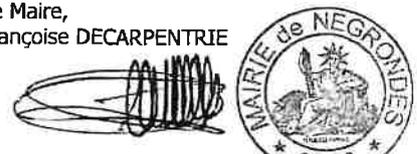
Fait à Négrondes le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 40/2024

OBJET : Accompagnement maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la téléphonie et de la bureautique (photocopieurs) :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'elle a été contactée par M HACHARD de la société « Restons Branché, » courtier en informatique et bureautique afin d'accompagner la collectivité dans le changement de la téléphonie et de la bureautique.

En effet, la téléphonie devient obsolète et concernant la bureautique pour les photocopieurs de l'école et de la mairie une fin de contrat de location du matériel est prévue en octobre 2025.

Il est proposé à la collectivité un accompagnement par cette société pour le changement de la téléphonie et la bureautique (photocopieurs) pour le montant de 600 € H.T soit 720 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-**ACCEPTE** cet accompagnement pour le renouvellement de la téléphonie et de la bureautique (photocopieurs)

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Votants : 14

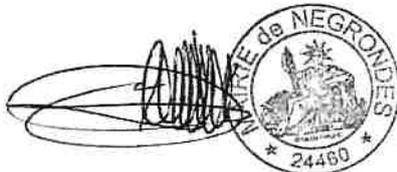
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 41/2024 :

Objet : Décision Modificative n°2 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une Décision Modificative afin de payer le Bureau d'Études Techniques INGÉ. 2M concernant le marché du logement des Fours à Chaux, il convient de rajouter au compte 2313 opération 202105 Réhabilitation logement Pradier la somme de 1 650 €.

Il convient de procéder à la DM telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
Dépense : 2313 - Constructions	1 650 €	
Total Dépenses 2313 – Constructions	1 650 €	
Dépense 2313 – Constructions - Opération 202105 Réhabilitation logement Pradier		1 650 €
Total Dépenses 2313 Constructions- Opération 202105 Réhabilitation logement Pradier		1 650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de **MODIFIER** les crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

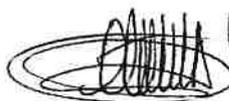
Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 26/09/2024
et de sa publication le 26/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE




Fait à Négrondes le 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE




COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 42/2024 :**Objet : Association académie Culture Sports – utilisation salle des fêtes SUDREAU :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle a été contactée par l'Association Académie Culture Sports représentée par Mme DUPONT GHERDOUSSI Béatrice afin que la collectivité mette à disposition la salle des fêtes Sudreau afin qu'elle l'utilise pour donner des cours de savate.

Jusqu'à présent, les cours étaient dispensés le jeudi soir de 18h à 20h, il leur était demandé pour une saison d'utilisation un tarif forfaitaire de location fixé à 120 € ;

Cette année, l'Association Académie Culture Sports demande à utiliser la salle des fêtes Sudreau une fois supplémentaire soit le mardi soir de 17h30 à 21h.

Pour cela, Madame le Maire propose que le tarif forfaitaire soit de 200 € pour une saison d'utilisation (de septembre à juin) de la salle des fêtes Sudreau deux soirs par semaine pour les frais de chauffage et d'électricité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le tarif forfaitaire de 200 € pour une utilisation annuelle de la salle des fêtes Sudreau par l'Association Académie Culture Sports deux fois par semaine pour les frais de chauffage et d'électricité.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

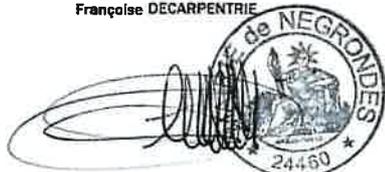
Votants : 14

Pour : 14

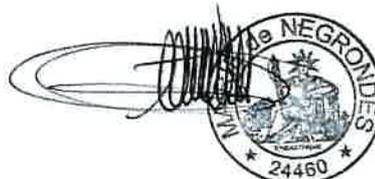
Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 30/09/2024
et de sa publication le 30/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 30 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 43/2024 :**Objet : 2^{ème} Vague des remontées des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie de la DDT (Direction Départementale des Territoires) en date du 27 août 2024 concernant la « 2^{ème} Vague de remontées des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). » Il est recommandé de procéder à un zonage précis au regard des potentiels et des enjeux de notre territoire en évitant des zonages sur la totalité du territoire communal qui est difficilement exploitable.

La collectivité avait délibéré le 18 décembre 2023 (délibération n°68/2023), afin d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listées ci-après :

tous les bâtiments communaux : bâtiments scolaires (école préaux, périscolaires), mairie, agence postale, salles des fêtes (Audebert et Sudreau), logements communaux, la halle à marchandise, atelier municipal, WC publics

- la Centrale Solaire de Fontanille,
- les parcelles agrivoltaïsmes situées Route de la Source de Glane,
- la ZAE des Rivières, la ZAE du Peyrat, les Scieries de Cognac
- l'aire de co-voiturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite proposer les mêmes Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables que celles indiquées dans la délibération n°68/2023 et ne souhaite pas en rajouter.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 30/09/2024
et de sa publication le 30/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 30 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET- Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 44/2024 :**Objet : Réalisation d'une étude par le CAUE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre entre la commune, l'ATD 24 et le CAUE a été organisée le 9 septembre afin d'échanger sur les aménagements futurs du territoire de la commune.

Madame le Maire souhaite que le CAUE accompagne la collectivité concernant une étude stratégique des futurs aménagements possibles du bourg de Négrondes.

Le CAUE est compétent pour réaliser des diagnostics assortis de pistes de développement en tenant compte des besoins exprimés par les élus mais également en proposant des pistes nouvelles au regard de leurs expertises et de leurs expériences.

Une contribution financière de 3 500 € est demandée avec une programmation estimée du démarrage de l'étude à la fin du 1^{er} trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier au CAUE l'étude du réaménagement du bourg pour un montant de 3 500 €
- De charger Madame le Maire de signer la convention correspondante

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 30/09/2024
et de sa publication le 30/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 30 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 45/2024 :

Objet : Acte administratif VERSAVAU -acquisition des parcelles A 1843/ A 1844 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme VERSAVAU Marie Ginette épouse CHIARADIA, il a été envoyé un courrier à M CHIARADIA afin de savoir si les héritiers souhaitent toujours que la commune de Négrondes acquiert les parcelles A 1843 et A 1844. Il nous a été répondu favorablement à l'acquisition de ces parcelles.

L'acte administratif ne pourra être signé qu'à partir du mois de novembre 2024 dès lors que la succession sera passée auprès du notaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

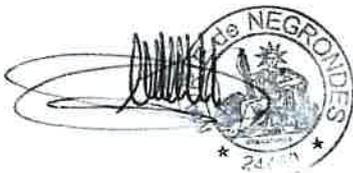
Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 30/09/2024
et de sa publication le 30/09/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 30 septembre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 18 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Rémi DAURIAC donne pouvoir à Christophe DOUBLET - Jérôme CALVET donne pouvoir à Katia CABALLERO

Secrétaire de séance : Laëtitia BETIZEAU

Del n° 46/2024 :

Objet : Demande d'achat d'une portion de chemin communal au « Chemin des Palombières » :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'un muret a été édifié sur une partie du domaine privé de la commune.

En effet, la demande de construction d'un mur en limite d'une propriété riveraine a permis à la collectivité de s'apercevoir, grâce au plan de bornage, que ce muret ne respectait pas les limites du domaine privé de la commune et empiétait sur une partie du chemin communal.

Cette situation engendre un rétrécissement du virage et une accessibilité plus compliquée.

Un courrier de la propriétaire a été reçu en mairie en date du 15 juillet 2024, par lequel elle demande à acheter l'emprise construite à tort, ce qui lui éviterait d'avoir à casser le mur.

Suite à cette demande, le service juridique de l'ATD a été consulté et propose deux solutions :

- Aliénation de cette portion sous toute réserve qu'il y ait désaffectation à l'usage du public : ce n'est pas envisageable puisque le chemin dessert des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, ce qui occasionnerait une situation d'enclavement,
- Changement de l'assiette du chemin contre l'échange d'un morceau de leur terrain : la configuration des lieux ne le permet pas

Au vu de ces éléments et des conséquences, la seule solution envisagée est la destruction de la partie du muret qui est construite sur le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la portion du chemin communal située au « Chemin des Palombières » ne peut être achetée comme demandé dans le courrier et que l'on ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal demande à ce que la partie du muret présent sur le domaine privé de la commune soit détruit.

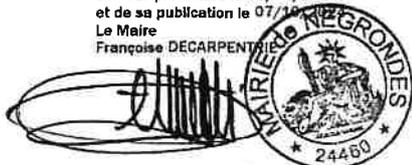
Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 07/10/2024
et de sa publication le 07/10/2024
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 07 octobre 2024
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

